

MODELE LINGUISTIQUE ET APPLICATION PEDAGOGIQUE

(Etude de :
«si — imparfait de l'indicatif...conditionnel présent»)

*Celle à qui j'ai donné ma vie
Un jour pendant plus de deux heures*

Apollinaire

Nous avons l'intention, dans la présente étude, de traiter un point précis, peut-être embarrassant, de la grammaire française et qui, dans la perspective où nous nous plaçons —celle de l'enseignement du français langue étrangère— est souvent difficile à expliquer d'une façon rigoureuse.

A partir de l'exemple concret que nous utilisons plus loin, le problème se pose de savoir si, dans des termes plus généraux, une construction linguistique est toujours rendue de façon satisfaisante par une loi grammaticale.

L'importance de cette interrogation apparaît quand on adopte le point de vue d'un «usager» qui ne possède pas le «sens» ou l'«intuition» de la langue, comme c'est justement le cas pour nos étudiants de français.

Pour illustrer cette idée, prenons l'exemple du système hypothétique français et plus précisément de la construction:

SI + IMPARFAIT DE L'INDICATIF ... CONDITIONNEL PRESENT

Cette formulation schématique n'est autre chose que l'expression d'une «loi» grammaticale qui normalise l'usage de phrases comme:

«si je le savais, je te le dirais».

La grammaire, pour certains auteurs est la description des principes d'organisation d'une langue (le modèle de «la compétence idéa-

le» pour les générativistes, ou «la science des formes linguistiques» pour G. Guillaume¹).

Quel que soit le point de vue adopté, la grammaire est censée décrire, expliquer même, les mécanismes linguistiques en utilisant une structure logique (modèle) qui rend compte d'un ensemble de processus qui possèdent entre eux certaines relations.

Pour la clarté de notre démarche, il nous intéressera donc de distinguer:

- un fait de langue*: «si je le savais, je te le dirais».
- une phase descriptive* (ensemble de règles systématisées) = la grammaire.
- une recherche d'explications des phénomènes décrits et des mécanismes observés = *un modèle linguistique*.

D'autre part, le choix du «fait de langue» proposé ci-dessus se justifie pleinement quand on remarque qu'il ne correspond pas, pour la plupart des langues, à un emploi de temps similaire concernant l'expression de l'hypothèse. En particulier, nous observons que nos étudiants espagnols assimilent difficilement l'emploi de *l'imparfait de l'indicatif* après *si*, d'autant plus que le *si* est suivi, dans leur propre langue, d'un *imparfait du subjonctif*:

«si je le savais, je te le dirais» =
«si lo supiera, te lo diría».

Dans ce sens, il est également intéressant de signaler que le français populaire ou le parler des enfants utilisent:

«si je le saurais, je te le dirais».

A titre indicatif et d'un point de vue historique cette fois-ci, nous remarquons avec Brunot-Bruneau (*Précis de Grammaire historique*) que la construction qui nous occupe apparaît au XII^e siècle en France après l'utilisation antérieure de:

si + présent de l'indicatif...futur
et de si + imparfait du subjonctif...imparfait du subjonctif.

Ces quelques considérations autour de l'hésitation dans l'em-

¹ Expression employée dans *Temps et Verbe*: quelques années plus tard, il définira ces formes linguistiques comme des «formes saisissantes» au regard du lexique à «saisir», étant elles-mêmes des «saisies» de constructions systématiques.

ploi des formes verbales de cette construction, nous poussent à la recherche d'une explication possible, satisfaisante et cohérente.

Les grammaires que nous avons pu consulter fixent l'emploi actuel du système hypothétique d'une façon similaire:

Le Bon Usage (§ 1037):

«D'une manière générale, *si* conditionnel régit l'indicatif».

La phrase conditionnelle exprime trois possibilités: l'hypothèse, le potentiel (fait futur considéré comme éventuel ou comme imaginaire) ou l'irréel (fait présent ou passé que l'on regarde comme contraire à la réalité).

Grammaire Wagner et Pinchon (p. 599):

«L'hypothèse (dans les systèmes hypothétiques introduits par *si*) est actualisée au moyen de *si* (...) le verbe de la proposition dépendante est donc au mode indicatif».

«Si l'hypothèse révoque une actualité présente (irréel du présent), le verbe se met par obligation à l'imparfait de l'indicatif».
(p. 600).

Ce temps suggère que «l'hypothèse ne s'intègre pas à l'actualité présente du locuteur. Cette forme convient donc à traduire une éventualité où les chances de réalisation et les chances contraires se balancent».

Grammaire Larousse (p. 343):

Dans le système hypothétique français, «l'imparfait est employé en corrélation avec un conditionnel dans une proposition subordonnée commençant par *si*. Il marque un fait éventuel dont la conséquence est traduite par la principale; cette éventualité peut être démentie par la réalité présente ou se réaliser dans l'avenir».

De même, cette grammaire pose comme nécessaire «la condition que l'on tienne compte d'une règle essentielle selon laquelle la conjonction *si* n'est jamais suivie elle-même du futur de l'indicatif ou du conditionnel». (p. 139)².

Le commun dénominateur qui se dégage de ces trois lectures, à savoir que le mode indicatif est obligatoire après *si* et que ce mo-

² Nous trouvons cette même affirmation dans l'étude de R. Martin (*Temps et aspect*, Klincksieck, 1971, p. 124): «on sait que l'indice hypothétique *si* et les formes verbales en —r— s'excluent mutuellement (s'il pleuvra, s'il pleuvrait)».

de est en corrélation avec le conditionnel, est encore confirmé par Imbs (*Emploi des temps verbaux en français moderne*):

«après *si*, l'imparfait, en corrélation avec un «conditionnel» en —*rais*, exprime le potentiel ou l'irréel» (p. 98).

Le point de vue d'ensemble sur le système hypothétique introduit par *si*, va alors se concrétiser dans l'étude plus précise de cette corrélation de temps verbaux: imparfait de l'indicatif/conditionnel.

Toujours d'après Imbs, le conditionnel, conçu comme temps, «est situé du même côté que le futur, avec lequel il partage le radical, et plus particulièrement l'indice —*r* (...) mais, par la terminaison —*ais*, qu'il a en commun avec l'imparfait, la pensée est orientée vers une certaine forme du passé». En tant que mode, le conditionnel «oscille entre deux bornes inscrites dans sa morphologie qui l'orientent vers *ce qui n'est pas* (parce qu'il n'est plus ou parce qu'il n'est pas encore)»; cette ambiguïté fondamentale le rapproche des modalités de l'irréel, de l'éventuel et du potentiel, et, par conséquent, du subjonctif.

Ce n'est «qu'en corrélation avec le conditionnel modal et derrière l'indice d'hypothèse *si*» que l'imparfait, de son côté, «prend cette double coloration» (p. 71).

Cette possible exclusion de l'imparfait hors de l'indicatif est aussi exprimée par Grévisse de la façon suivante:

«L'imparfait d'un système hypothétique (après *si*) évoque un fait exclu de l'actualité présente (quand l'hypothèse est relative au moment présent) ou simplement éventuel (quand l'hypothèse est relative à l'avenir» (p. 671).

Et par Wagner et Pinchon:

«A la valeur temporelle s'en ajoute toutefois une qui, comme à ces deux séries verbales (imparfait et conditionnel), leur confère un statut à part au sein des temps de l'indicatif (...). L'imparfait et le conditionnel excluent les procès d'actualité en train de se vivre, d'où leur propriété commune de contredire une actualité présente ou de situer le procès dans un passé révolu ou dans un avenir hypothétique» (§ 432).

Dans une autre perspective cette fois-ci, celle de Gustave Guillaume, essayons maintenant de cerner la valeur des deux temps étudiés pour mieux saisir le modèle linguistique que nous proposons comme explication possible du phénomène hypothétique analysé, ce modèle étant, à notre avis, plus éclairant pour la compréhension de notre cas que l'ensemble de normes grammaticales déjà énumérées.

Dans le système guillaumien, le conditionnel, appelé futur hypothétique, contient des éléments que nous avons déjà relevés chez

d'autres auteurs: «incapable par définition», il se trouve dans «l'impossibilité d'atteindre la limite *alpha* qui fuit continûment devant lui» (...) atteindre cette limite, c'est quitter le conditionnel pour entrer dans le futur» (*Temps et verbe*, p. 57).

Le conditionnel reste indéfiniment dans une époque qui n'est ni un présent ni un futur, mais une indivision de ces deux temps infiniment extensible et non achevable (...). C'est un temps moins prospectif, du point de vue formel, que le présent (...). Ceci explique la valeur du futur intériorisé au présent propre aux formes hypothétiques» (Id, p, 54)

vous réussirez: dans un avenir proche ou lointain, image «non sécante».

vous réussiriez: dans un présent capable d'intérioriser le futur, image «sécante», en ceci qu'elle se compose de deux éléments.

Le passé se recompose de deux éléments cinétiques: «une perspective de devenir» ou «niveau d'incidence» (parcelle d'inaccompli) et une «perspective de réalité» ou «niveau de décadence» (parcelle d'accompli). Ces deux parcelles (ou niveaux) forment la «vision sécante» qu'est «l'image verbale» d'imparfait. Le passé simple est la seule parcelle d'inaccompli, soit «une image verbale non sécante».

La mise en relation des deux paires de formes verbales conduit Guillaume à formuler le problème de la sorte:

«Le conditionnel est au futur, ce que l'imparfait est au parfait»
(*Temps et verbe*, p. 51)

Le modèle linguistique que nous proposons présente cet aspect:

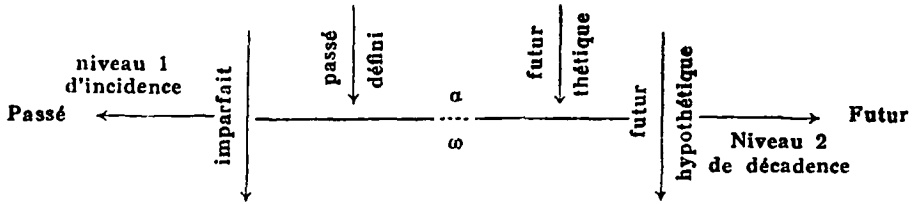
futur	=	parfait	ou	erai	=	ai
-----		-----		-----		-----
conditionnel		imparfait		erais		ais

Le futur a le même niveau d'incidence que le prétérit défini mais il lui est assigné une place dans l'époque future par introduction de l'indice —r—.

Le conditionnel a le double niveau d'incidence et de décadence de l'imparfait, mais dans l'époque future, ici encore signifiée par l'adjonction de l'indice —r—.

Soient deux futurs, le conditionnel ou «futur hypothétique» et le futur dit «thétique».

La représentation du mode indicatif en français est, selon Guillaume, la suivante:



Cette représentation des «époques et niveaux temporels dans le système de la conjugaison française» date de 1955 (*Langage et science du langage*, p. 255). Bien que l'ordre des éléments soit ici inversé par rapport à celui impliqué dans *Temps et verbe* (1929), la proportion —qui constitue le modèle explicatif— reste maintenue.

Ainsi donc, si le conditionnel est au futur ce que l'imparfait est au passé simple, le conditionnel «seul élément à définir d'une proportion, est un indicatif puisque les autres éléments sont des indicatifs» (Toussaint, p. 137).

Dans notre exemple «si je le savais, je te le dirais», nous observons que:

- l'imparfait et le futur hypothétique mettent en présence deux éléments contraires (ils appartiennent respectivement au passé et au futur) et identiques (ils appartiennent au même mode et représentent la même «image» —sécante.
- dans le mécanisme logique qu'implique cette construction, la condition et la conséquence font partie de la même opération causale (ce qui les rend similaires) mais expriment aussi un rapport d'opposition.

Comme la conséquence est l'ultérieur de la condition, le conditionnel, qui est au futur, est l'ultérieur de l'imparfait, qui est au passé. Ainsi donc, l'imparfait est au conditionnel ce que la condition est à la conséquence; si la conséquence est au conditionnel, la condition sera à l'imparfait. Le deuxième élément régit donc bien le premier.

Si nous revenons maintenant à l'objet de notre analyse, c'est-à-dire la construction hypothétique commençant par *si* suivi de l'imparfait de l'indicatif, et si, d'un point de vue contrastif, nous comparons les phrases suivantes:

- si je le savais, je te le dirais (emploi français normalisé)
- si lo supiera, te lo diria (emploi en langue étrangère)
- si je le saurais, je te le dirais (emploi populaire),

nous remarquons alors que dans les trois exemples, le conditionnel est toujours employé (2ème élément de la phrase) alors que le 1er élément du système hypothétique varie:

- imparfait de l'indicatif...conditionnel
- imparfait du subjonctif...conditionnel
- conditionnel...conditionnel.

Le modèle que nous avons présenté sous forme d'équation (cf ci-dessus) offre alors deux lectures possibles:

1) le conditionnel n'est pas un mode à part mais il appartient à l'indicatif comme l'imparfait (règle de la quatrième proportionnelle), ou

2) si l'imparfait n'est pas de l'indicatif, il est nécessairement du même mode que le conditionnel, mode difficilement cernable qui glisserait du côté du subjonctif (capacité d'exprimer l'éventuel et le potentiel, comme le souligne Imbs).

Nous nous permettons de rappeler que cette exclusion de l'imparfait du mode indicatif est aussi suggérée par Wagner et Pinchon:

«A la valeur temporelle s'en ajoute toutefois une autre qui confère à ces deux séries verbales (imparfait et conditionnel) un statut à part au sein des temps de l'indicatif». (§ 432)

D'après la deuxième lecture du modèle linguistique, nous pouvons alors comprendre (dans les trois exemples cités: français, espagnol, français populaire) qu'au-delà d'une apparente divergence dans l'emploi des formes verbales du premier membre de phrase, il y a une similitude remarquable. Le premier élément de l'hypothèse serait gouverné (comme le second) par un mode qui se rapprocherait du subjonctif. Ceci n'apparaît pas comme évident dans le premier exemple, d'où la difficulté d'emploi, mais paraît plus viable dans les autres.

Le modèle linguistique qui nous a servi de point de départ pour expliquer une construction par le biais de son application pédagogique, se trouve, à son tour, modifié:

$$\frac{PS}{I} = \frac{F}{C} \longrightarrow \left(\frac{PS}{I} = \frac{F}{C} \right) \approx \frac{\text{Indicatif}}{\text{Subjonctif}}$$

d'où: (I = C) = Subjonctif

Notre raisonnement nous pousse donc à prévoir, pour le conditionnel et l'imparfait, une valeur proche du subjonctif. Mais cette valeur est-elle généralisable?

Comme nous venons de voir, l'imparfait se rapproche du subjonctif (dans le cas étudié) mais, parallèlement, il est évident que nous ne pouvons pas lui attribuer cette valeur modale dans d'autres cas, comme par exemple dans:

quand je suis entré, il lisait
désormais, il était sauvé

D'autre part, comme l'observe R. Martin:

«(...) dans l'IMPARFAIT le chronotype ω voit son importance varier selon les conditions du discours et il n'est pas exclu qu'il se réduise à rien. C'est le cas en particulier avec l'indice modal *Si*.» (p. 124)

Nous remarquons donc que dans la phrase hypothétique commençant par *si*, l'imparfait réduit sa capacité d'exprimer le passé alors qu'il augmente celle d'exprimer le virtuel.

Dire alors que l'imparfait se rapproche du subjonctif équivaut à envisager une position qui accepterait autant de types d'imparfait que de cas. C'est ce qu'observe R. Martin à propos du conditionnel:

«il est inutile d'imaginer l'existence distincte, en langue, d'un CONDITIONNEL-temps et d'un CONDITIONNEL-mode (...). Pourtant, aussi longtemps que l'emploi temporel reste vivant, le CONDITIONNEL est solidement ancré dans le mode indicatif. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait supposer également un double statut pour l'IMPARFAIT et, pourquoi pas, pour le FUTUR (...). L'indicatif en serait bizarrement démantelé et si l'on pousse jusqu'à la caricature une analyse qui interprète comme des oppositions de langue ce qui n'est qu'effet de discours, on distinguera, dès le plan de la langue, un IMPARFAIT de l'irréel, un IMPARFAIT du potentiel, un IMPARFAIT hypocoristique, un IMPARFAIT «pittoresque», et d'autres. L'hypothèse ne serait pas plus absurde; à la limite on cataloguerait autant de CONDITIONNELS ou d'IMPARFAITS de langue que d'emploi possibles de discours: nous y renonçons bien volontiers».

Si nous renonçons, avec R. Martin, à la position «caricaturale» qui consisterait à insérer, à partir d'un seul cas, le conditionnel et l'imparfait dans le mode subjonctif, nous ne renonçons pas, au contraire, à chercher une relation qui nous permette d'outrepasser le particulier pour atteindre le général.

Dans la phrase hypothétique, le fait que le français ait renoncé à l'emploi archaïsant de l'imparfait du subjonctif pour adopter l'imparfait de l'indicatif peut être extensible au refus, plus généralisé, de cette forme verbale gênante: l'accord verbal se fait aujourd'hui avec le subjonctif présent.

De cette façon, le passage de «s'il le sût» à «s'il le savait» ne traduit qu'un changement de mode, puisque le temps est maintenu; l'élément commun est donc *la permanence du critère d'antériorité* (imparfait) dans la subordonnée par rapport à la principale qui, elle, est toujours au conditionnel.

Dans le syntagme, cette antériorité se manifeste au niveau chronothétique puisque l'imparfait (qui appartient encore au passé mal-

gré la réduction du chronotype ω effectuée par *si*) est antérieur au conditionnel (ce dernier visant déjà un futur).

L'*antériorité* se manifeste également au niveau chronogénétique dans le passage (du point de vue diachronique) du *subjonctif* à l'indicatif: malgré cela, l'imparfait de l'indicatif garde encore, après le *si* hypothétique, une grande charge d'éventualité.

Dans une évolution de la langue relativement rapide (contrairement à l'espagnol qui dit encore «s'il le sût, il te le dirait»), le français populaire, paraît-il, s'incline aujourd'hui vers l'emploi de «si je le saurais, je te le dirais».

L'identité des formes semble mettre sur le même plan la subordonnée et la principale. Néanmoins, malgré le manque d'accord verbal, le *si* continue de gouverner le conditionnel et l'existence d'un avant (cause) et d'un après (conséquence). Dans ce nouvel emploi du français, normativement incorrect, il n'y a plus d'*antériorité* apparente au niveau des verbes; la particule modale, à elle seule, suffit-elle alors à l'exprimer ? La phrase «je le saurais, je te le dirais» est-elle encore recevable comme véhicule d'hypothèse ? Sans doute, et l'idée d'*antériorité* persiste grâce à la pause et à l'emploi du conditionnel. Comparativement, «je le savais, je te le disais» ne sousentend plus un «si je le savais,...» mais plutôt un «chaque fois que je le savais, je te le disais».

Nous voyons bien que l'emploi du conditionnel dans l'expression de l'hypothèse (une hypothèse plus spéculative que le simple «si je le sais, je te le dirai») va de pair avec l'expression d'une *antériorité*; celle-ci se manifeste quelle qu'elle soit la forme verbale:

«s'il le sût,...
s'il le savait,...
s'il le saurait...».

Elle se manifeste également, tant au niveau logique, comme aux niveaux chronothétique et chronogénétique.

Au début de notre réflexion et dans une perspective pédagogique, le problème était de savoir dans quelle mesure une *construction linguistique* est rendue, de façon satisfaisante, par une *loi grammaticale*. Contrairement à cette norme grammaticale (qui admet difficilement les spéculations d'ordre scientifique) la fonction du *modèle linguistique* est, peut-être d'abord, d'essayer d'expliquer un emploi et de mettre en valeur les rapports qu'il entretient avec lui en acceptant, si nécessaire, la modification, au niveau théorique, qui provient de l'application.

BIBLIOGRAPHIE:*Grammaires:*

- GREVISSE, M., *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot et Paris; Geuthner, 1955, 6ème édition.
WAGNER ET PINCHON, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962, 2ème édition.
CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVE ET PEYTARD, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse, 1964.

Etudes:

- IMBS, P., *L'emploi des temps verbaux en français moderne, étude de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck, 1960.
GUILLAUME, G., *Temps et verbe*, Paris Champion, 1929, nle édition 1968.
Id., *Langage et science du langage*, Paris, Nizet et Québec Presses de l'Université de Laval, 1964, 2ème édit., 1969.
MARTIN, R., *Temps et Aspect*, Paris, Klincksieck, 1971.
TOUSSAINT, M., *Analyse neurolinguistique des cinq temps de l'indicatif français*, *Kalbotyra* XXII (3), 1970, VILNIUS, p. 137.

ANA GONZÁLEZ SALVADOR